



# CADASTRE ET COMMUNAUTÉS EN GENEVOIS AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

## RÉALISATION, TERROIR, FISCALITÉ



## Préface

*Pour ce cinquième document hors série de l'Académie salésienne, la plume a été laissée à notre vice-président qu'on peut qualifier (sa modestie devrait-elle en souffrir) de plus grand spécialiste du fameux cadastre sarde de 1730, œuvre magistrale de la monarchie savoyarde. Sébastien Savoy dresse ici un excellent portrait de la province du Genevois et propose une véritable base de données sur cette contrée savoyarde à la charnière des règnes de Victor-Amédée II et de Charles-Emmanuel III. En 1730, le duché connaît la paix depuis une quinzaine d'années et n'a pas subi d'assauts épidémiques, de crises alimentaires ou de dangers climatiques majeurs, le conduisant à un pic démographique exceptionnel. Savoie en général et Genevois en particulier sont alors à une forme d'apogée et, en ce sens, le dictionnaire proposé par l'auteur est d'un apport considérable. C'est d'autant plus appréciable qu'à partir de 1740, date à laquelle les effets fiscaux du cadastre se stabilisent, difficultés et occupation espagnole vont noircir le ciel démographique, économique et social du duché.*

*Pour bien saisir le tryptique fondamental (cadastration, terroir, fiscalité), qu'on retrouve tant dans la présentation générale que dans les notices communales, le lecteur s'appuiera sur une présentation et une fine typologie des sources. On peut suivre pas à pas la mise en place de l'institution et l'action des hommes, du sommet de l'Etat jusqu'aux plus modestes propriétaires dans chaque paroisse. On reste impressionné par la masse des documents étudiés (des dizaines de milliers de pages) et c'est d'autant plus méritant que l'étude ne se base pas seulement (j'allais écrire : ne se base presque pas) sur les mappes ! Sébastien Savoy a su tirer le « jus de la connaissance » de ces innombrables registres : il a gardé (et c'est là son grand mérite, qualité suprême d'un grand historien) un réel recul et une prudence de bon aloi dans l'interprétation, veillant toujours à replacer l'information dans son contexte.*

*Sans lister tous les mérites de ce travail, j'ai plaisir à souligner ici quelques points saillants. Le premier ne saute pas aux yeux lors de la lecture mais l'ouvrage nous donne à voir la complexité des profils et des rapports sociaux de la Savoie d'Ancien Régime, à travers les conflits souvent rencontrés, la gestion des communaux ou encore la place de l'Église comme propriétaire. On retiendra toutes les informations économiques qu'on peut tirer des documents cadastraux : valeurs des denrées, rendements, paysages agraires. C'est un véritable tableau de l'agriculture savoyarde du XVIII<sup>e</sup> siècle qui peut ainsi être dressé<sup>1</sup> et de véritables zones de culture et d'activités agricoles sont ainsi mises en lumière : ici le vin, là le foin, là encore l'élevage avec toujours la possibilité d'estimer la production et une idée de la qualité du terroir. S. Savoy s'attaque aussi au complexe problème de la dîme et vient compléter très pertinemment les conclusions de Jean Nicolas. Il souligne que la cure est généralement le principal décimateur, avec quelques grandes institutions*

<sup>1</sup> C'est ce qu'a produit S. Savoy dans : L'agriculture en Savoie au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'exemple du Genevois, *Rendez-vous de l'Académie salésienne*, 2015, n° 23, 36 p.



*religieuses (surtout abbayes et chapitres), et que le système est également la source de reversement auprès des populations, sous forme d'aumône. Dans le même esprit, S. Savoy présente l'inextricable écheveau des droits seigneuriaux et nous offre une belle surprise : s'il ne fallait retenir qu'un chiffre dans tous ceux qu'il nous présente, ce serait probablement celui-ci : en Genevois, les servis ne portent que sur 6,33% des terres et dans 15 paroisses de notre province, aucun servis n'est recensé ! Est-ce à dire que l'emprise seigneuriale était quasi nulle en Genevois ? Cette conclusion serait hâtive et il convient de nuancer mais cette constatation remet en cause bien des idées préconçues qu'on peut avoir sur une fiscalité seigneuriale écrasante et sur la pertinence d'une suppression des droits seigneurieux qui interviendra finalement quarante ans plus tard... On rendra hommage à l'auteur pour sa grande maîtrise des calculs dans les deux systèmes (duodécimal et décimal) et pour ses qualités d'analyse de la métrologie. On sait combien il est délicat de rendre intelligible et logique le système sophistiqué des mesures très variées de longueur, de capacité, de superficie en usage avant la Révolution. Avec beaucoup de prudence et de bon sens, S. Savoy surmonte cet obstacle et nous en donne une vision panoramique. J'arrête ici le catalogue des apports historiographiques essentiels, j'en oublie, le but n'était que d'en donner un aperçu sommaire, parmi bien d'autres talents déroulés dans ces pages.*

Tout cela est exposé avec une grande clarté et s'appuie sur un traitement méthodique des données, démontrant la grande capacité de réflexion de l'auteur, alors que le sujet est d'une extrême complexité. Il dépasse les simples aspects fiscaux, finalité première du cadastre, pour aborder, en définitive, aussi bien les rapports sociaux que la vie quotidienne d'une région essentiellement rurale. Cet axe est loin d'être négligeable et l'ouvrage apporte des informations primordiales sur cette question universelle et intemporelle : le montant de l'impôt. Le cadastre a été conçu pour une meilleure perception des subsides royaux mais aussi pour établir une répartition plus équitable de ces derniers. À l'issue des opérations de cadastration, le Genevois connaît, en moyenne, une augmentation assez significative du montant de la taille (on en verra le détail pour chaque communauté dans le dictionnaire, avec parfois des hausses dépassant les 100% qui font frémir...) mais on est frappé, en lisant les placets et autres procédures instruites par les communes, combien le coût total de l'impôt pouvait être contesté, débattu, remanié. Particuliers et institutions pouvaient (et ne se privaient pas de) recourir à l'autorité étatique pour obtenir un rabais et finalement réajuster ce que, chaque année, les uns et les autres devaient verser. Ce seul fait modifie la perception qu'on peut avoir de l'absolutisme d'Ancien Régime : la volonté royale ne s'appliquait pas nécessairement sans discussion et elle devait assurément composer, jusqu'en plein XVIII<sup>e</sup> siècle, avec les réalités sociales et financières de ses sujets. La cadastration a donc certainement contribué à modifier l'équilibre des trois ordres ; que surviennent ensuite une rude occupation espagnole (1742-1749), une pression fiscale toujours constante et un nouveau bouleversement avec les affranchissements, sapant presque définitivement l'autorité seigneuriale, en même temps qu'elle tempère l'image du monarque sarde





## PRÉFACE

7

*absolu, et on peut alors sans doute mieux comprendre comment la société savoyarde a, peu à peu, glissé vers la Révolution.*

*Il ne faudrait toutefois pas rester obnubilé par ce terminus ad quem, qui demeure sans doute pour les historiens, avec l'Annexion de 1860, l'événement inéluctable vers lequel le duché de Savoie devrait fatallement tendre. C'est pourquoi, si on replace le cadastre dans une perspective un peu moins large, il convient, avec S. Savoy, de faire la part entre sources et réalités : il y a ça et là assurément des distorsions qu'il prend soin de mettre en exergue et qu'il explique en confrontant avec d'autres documents. N'oublions pas que la source est éminemment fiscale donc sujette, presque par nature, à déformation et dissimulation. Il conviendra ainsi d'élargir l'enquête à d'autres sources (d'ailleurs l'auteur s'est déjà attelé à cette tâche, notamment via le Tabellion et les mutations foncières) et de faire porter le même effort sur d'autres provinces du duché.*

*S. Savoy nous donne dans ces pages le meilleur du cadastre sarde et le meilleur de son exploitation rigoureuse. Il est incontestable qu'il renouvelle complètement l'approche de cette « source de masse » et, la valeur n'attendant pas le nombre des années, il peut en être considéré, assénons-le encore une fois, comme son plus grand spécialiste.*

*Laurent PERRILLAT  
Président de l'Académie salésienne*

